

**50 000 €**

**pour améliorer votre cadre de vie et  
contribuer à mieux vivre ensemble!**

- L'enveloppe globale est fixée à 50 000 € TTC
- L'aide maximale apportée à un projet sera limitée à 40 000 € TTC
- Ce budget fera partie intégrante du budget de la Ville d'Oloron Ste-Marie

**Où se procurer le dossier ?**

**• à l'accueil de l'Hôtel de ville**

**• en téléchargement sur [oloron-ste-marie.fr](http://oloron-ste-marie.fr)**

**• en ligne sur [oloron-ste-marie.fr](http://oloron-ste-marie.fr) > démarches en ligne**



[oloron-ste-marie.fr](http://oloron-ste-marie.fr)

[democratie@oloron-ste-marie.fr](mailto:democratie@oloron-ste-marie.fr)

Service Communication Oloron / Imp. Charont Oloron / Ne pas jeter sur la voie publique SVP

**Budget  
participatif**

**4<sup>ème</sup>  
édition**



**Des idées  
au projet...  
C'est à vous!**



**DÉPÔT  
DES APPELS  
À PROJETS**

**2023**

**Du 6  
novembre  
au 3  
décembre**



# Budget participatif

Alors que les projets de l'édition 2023 se mettent progressivement en place, il est déjà temps de penser à vos projets 2024.

## Prêts pour cette quatrième édition ?

Vous souhaitez contribuer à l'amélioration de votre cadre de vie ? La ville vous donne un budget pour réaliser vos souhaits !

**Soumettez vos idées au vote des Oloronaises et Oloronais, nous vous aiderons à les concrétiser. C'est à vous!**



## Pour être présenté au vote des citoyens, votre projet...



### ... Doit cocher toutes les cases :

- Être réalisé sur le territoire de la commune d'Oloron Ste-Marie
- Satisfaire un besoin d'intérêt général à visée collective,
- Ne pas concerner l'entretien existant et régulier de l'espace public,
- Relever des compétences de la commune,
- Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoires ou diffamatoires,
- être techniquement et juridiquement réalisable,
- Ne pas générer un conflit d'intérêt lié au porteur du projet,
- Ne pas occasionner de frais de fonctionnement récurrent sauf entretien,
- Relever des dépenses d'investissement (aménagement, travaux, achat d'équipement, etc.) et non des dépenses de fonctionnement (prestations de service, frais de personnel, etc.).

### Qui peut proposer un projet ?

- Les Oloronais.e.s, de manière individuelle, collective ou associative.
- Dans tous les cas un référent unique devra être désigné.
- Avoir 6 ans à condition d'être accompagné d'un adulte,
  - à partir de 14 ans sans être accompagné.

### Quand et où déposer votre projet ?



**du 6 novembre au 3 décembre 2023**

- **Sur [www.oloron-ste-marie.fr](http://www.oloron-ste-marie.fr) > Démarches en ligne**
- **En version papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville**

Comme les projets seront étudiés au fur et à mesure, le porteur du projet pourra être contacté par un agent et/ou un.e élu.e de la Commune pour affiner le dossier si nécessaire.

**Le règlement de l'appel à projets citoyens a été voté en Conseil municipal le 27 septembre 2021.**

**Il est disponible sur : [oloron-ste-marie.fr](http://oloron-ste-marie.fr)**



### Et après ?

Le 5 décembre après une pré-étude des projets par les services municipaux compétents, une commission de suivi se réunira afin de statuer sur la faisabilité des projets proposés. Composée de 8 élu.e.s et de technicien.ne.s, la commission de suivi vérifiera la faisabilité technique, financière et juridique de chaque projet.

Pour chaque projet non retenu, la raison sera indiquée.

Du 6 décembre au 11 février, les porteurs de projets seront accompagnés par les services municipaux afin d'affiner au mieux leur projet (Plans, photos, devis)

### Ensuite ?

Les projets retenus seront publiés sur le site Internet de la ville, par voie d'affichage et par voie de presse pour être ensuite soumis au vote des Oloronais.e.s.

### Qui pourra voter ?

Les Oloronais.e.s de plus de 10 ans.

Bien évidemment un seul vote par personne.

Chaque votant indiquera son nom, prénom et coordonnées.

### Où voter ?

**Sur [www.oloron-ste-marie.fr](http://www.oloron-ste-marie.fr)  
À l'accueil de l'Hôtel de ville**

### C'est parti !

Le Conseil municipal sera invité à valider le choix des Oloronais.e.s.

Dès lors, la réalisation des projets pourra débuter tout en respectant les lois, règles et procédures régissant les collectivités territoriales en collaboration avec les porteurs de projets.

### Un moment convivial pour terminer cette quatrième édition

Les projets réalisés seront valorisés par la Ville d'Oloron Ste-Marie et donneront lieu à une inauguration officielle.

**1 LANCEMENT**  
3<sup>ème</sup> édition

**2023**  
13 octobre

**2 DES IDÉES AUX PROJETS** (phase de réflexion)

**2023**  
16 octobre au 5 novembre

**3 DÉPÔT DES PROJETS**

**2023**  
6 novembre au 3 décembre

**4 ACCOMPAGNEMENT ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

**2023/24**  
6 décembre au 11 février

**5 VOTE CITOYEN**

**2024**  
4 mars au 24 mars

**6 ADOPTION DES PROJETS EN CONSEIL MUNICIPAL**

**2024**  
12 avril